

Le Pôle Habitat Indigne et Précarité énergétique de la Vendée

**Bilan intermédiaire du Plan Régional Santé
Environnement 2010-2013 (PRSE 2)**

Nantes - Ecole des Mines - vendredi 10 février 2012

Le contexte de création du pôle départemental en Vendée

- La lutte contre l'habitat indigne constitue une des **priorités de l'Etat** notamment pour le **logement des personnes les plus défavorisées** ainsi qu'un **enjeu fondamental en termes de santé publique**.
- Depuis Juillet 2008, le Conseil général de la Vendée a consacré plus de 1,2 millions d'euros à la lutte contre l'habitat indigne ou énergivore . Cela a permis de réhabiliter ou rénover plus de 1540 logements dont 1 300 logements énergivores, 200 logements très dégradés et 40 logements insalubres.
- La création du pôle et son organisation ont été décidées dans le cadre de l'adoption du PDALPD 2010-2014 le 17 mai 2010 (plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées).
- Le pôle habitat indigne se veut une approche évolutive, fondée sur une démarche de formation des intervenants de terrain susceptibles de signaler les situations d'habitat indigne.

Le contexte de création du pôle départemental en Vendée

Parc privé potentiellement indigne (PPPI) :

Plus de 12 500 logements

4,7% du parc privé hors logement étudiant (PDL : 4,8%)

Caractéristiques : propriétaires occupants, logements individuels de grande taille, peu de copropriétés

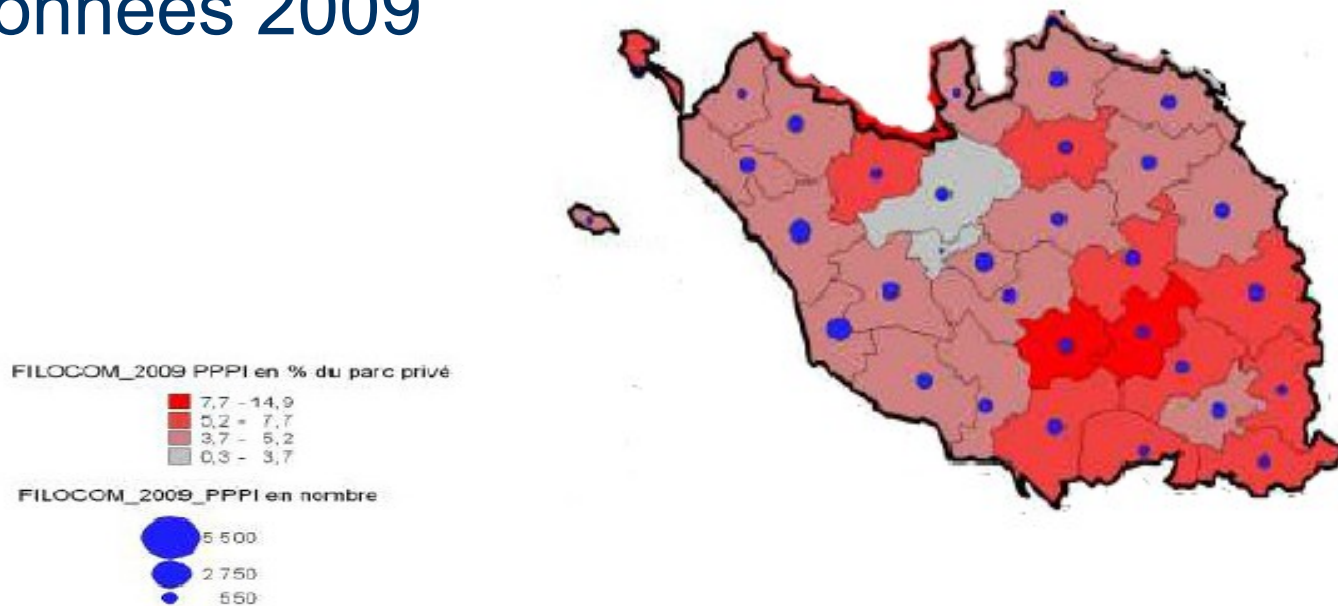
Procédures Code de la santé publique :

18 depuis 2000

Travaux urgents (3) – Impropres à l'habitation (6) –
Insalubres (8) – Saturnisme (1)

Le contexte de création du pôle départemental en Vendée (suite)

Données 2009



(source : DREAL des Pays de la Loire/CETE Nord-Picardie/FILOCOM d'après DGFIP)

**POLE
DEPARTEMENTAL
HABITAT INDIGNE ET
PRECARITE
ENERGETIQUE DE LA
VENDEE**

COMITE RESPONSABLE DU PDALPD

COMITE TECHNIQUE HABITAT INDIGNE ET PRECARITE ENERGETIQUE
 pilotage : CG/DTARS/DDCS
 secrétariat : DDCS

Participants : CG, CARY, DDTM, CAF, MSA, Préfecture, DDCS, ARS, opérateurs habitat indigne, ADILE, ADMR, association des MAIRES + autres intervenants en tant que de besoin (DREAL, UNPI, services fiscaux, procureur...)

Rôle :

- Suivi des actions LHI du PDALPD
- Évaluation de l'activité de la cellule
- Propositions de grandes orientations au COREP (traitement des signalements, actions de prévention ou de formation...)
- Orientation des dossiers complexes
- Stratégie en matière d'actions de formation et de communication

CELLULE DE TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS
 Gestion - Secrétariat : DDCS

Participants : CG/DTARS/CARY/DDCS/CAF

Rôle :

- Recueil des signalements
- Transmission des signalements vers les dispositifs adaptés sur la base des orientations définies par le pôle départemental
- Enregistrement des signalements et des suites apportées sur un tableau de bord (transmission régulière du tableau de bord aux partenaires opérationnels)
- Retour d'information au signalant

Réunion mensuelle

SIGNALANTS

- Traitement
 - Retour
 d'informations sur
 les actions menées
 auprès de la cellule

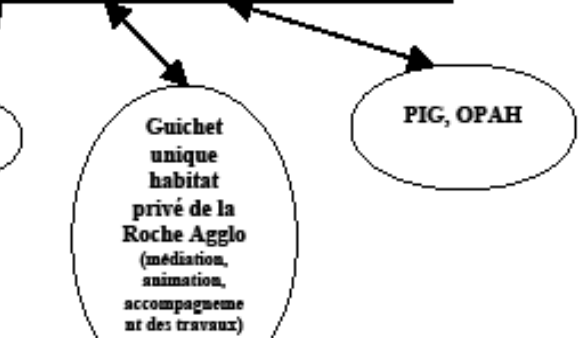
Maires/ARS
 (urgence)
 Maires (RSD)
 ARS (code de
 santé
 publique)

**ADILE
 (locatif)**

**CAF/MSA
 (décence)**

**Guichet
 unique
 habitat
 privé de la
 Roche Agglo
 (médiation,
 animation,
 accompagnement
 et des travaux)**

PIG, OPAH



GRILLE DE SIGNALEMENT

"Habitat indigne et précarité énergétique"

(ne peut être renseignée que par un professionnel ou un service public sur la base d'éléments déclaratifs ou à l'occasion d'un simple constat visuel)
BIEN QUALIFIER LA SITUATION POUR BIEN ORIENTER L'ACTION.



Formulaire renseigné :

- sur simple déclaration : date : ____ / ____ / ____
 lors d'une visite : date : ____ / ____ / ____

Identité et coordonnées du professionnel / service public :

.....

RENSEIGNEMENTS SUR LE LOGEMENT

Adresse du logement :
 Commune :

Occupants :

Nom :
 Téléphone :
 Date d'entrée dans le logement : ____ / ____ / ____
 Nombre d'adultes : ____ Nombre d'enfants :
 Titre occupation :
 locataire propriétaire logé gratuitement
 Revenus fiscaux (année N-2) : euros

Propriétaire (bailleur) :

Nom :
 Adresse :

 Téléphone :

Caractéristiques du logement :

Maison individuelle Surface : m² Immeuble collectif Logement meublé ou hôtel
 Locaux précaires (caravane ; mobil-home ; garage ; cabane de jardin ; bâtiment agricole ; ...)
 Nombre de pièces principales (hors cuisine et locaux sanitaires) : ____
 Montant du loyer payé : euros
 Aide au logement : Oui Non Montant : euros Organisme payeur : CAF MSA

RENSEIGNEMENTS SUR L'ETAT DU LOGEMENT

1 Environnement et Bâti :

Localisation en milieu : rural urbain
 Environnement et abords immédiats : bruyant (circulation, industries ...) oui non entretenu : oui non
 si bruyant et non entretenu ☹

Risque d'écroulement ou d'affaissement d'éléments du bâti : oui ☹ non
 Si oui, précisez la nature (toiture, cheminée, balcon, pignon, linteau, mur, plancher, ...) :

→ Toiture : infiltrations : oui ☹ non non visible
 Isolation des combles oui ☹ non épaisseur : cm

→ Murs : (extérieur) détériorations (fissures/trous) : oui ☹ non
 (intérieur) revêtements : en bon état dégradés inexistants

→ Sols et planchers : dangers (effondrement/instabilité) : oui ☹ non
 revêtements : en bon état dégradés inexistants

→ Alimentation en eau : oui non ☹
 Branchement au réseau public d'eau potable : oui non
 Branchement à un puits ou une source : oui ☹ non

② Confort et Habitabilité :

- Coin cuisine avec évier : oui non Ⓢ
- Sanitaires : salle d'eau /de bains oui non Ⓢ
WC à l'intérieur du logement oui non Ⓢ
- Alimentation en eau chaude : oui non
Production électrique : oui non
- Chauffage dans toutes les pièces : oui non Ⓢ
Type(s) de chauffage (à préciser : convecteur, poêle, insert, cheminée, chaudière, chauffage d'appoint) :
Type(s) d'énergie(s) utilisée(s) (à préciser : électricité, fioul, gaz de ville, bois, pétrole ...) :
Quantité annuelle d'énergie(s) utilisée : (kWh, litres, stères ...)
Température suffisante dans toutes les pièces oui non
- Installation électrique : oui non Ⓢ
fils dénudés : oui Ⓢ non
prises détériorées ou manquantes : oui non prises de terre : oui non Ⓢ
- Système de ventilation : oui non Ⓢ
Grilles d'aération cuisine (haute et basse) oui non
salle de bain (haute) oui non
WC (haute) oui non
Ou Système de Ventilation Mécanique (VMC) oui non
- Menuiseries (fenêtres et portes) : bon état apparent dégradées Ⓢ double vitrage

③ Sécurité et santé :

- Risque de chute des personnes : oui Ⓢ non
Si oui, précisez la nature (escalier dangereux, absence de garde-corps, ...) :
- Appareils à combustion : (gazinière, chauffe eau, chaudière, poêle, insert, ...) : oui non
Si oui : état général bon vétuste entretien régulier : oui non Ⓢ
arrivée d'air oui non extraction d'air oui non Ⓢ
- Habitat ancien (avant 1949) avec peintures dégradées (exposition au plomb) : oui non
- Moisissures ou champignons (murs, revêtements) : oui non
Si oui : quelques traces ou zones étendues Ⓢ
- Éclairage naturel suffisant des pièces de vie : oui non Ⓢ
- Présence de nuisibles (rongeurs, insectes : blattes, cafards, ...) : oui non

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

ENGAGEMENT DE L'OCCUPANT

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et accepte le traitement administratif de ces données.

Signature :

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

④ Hygiène et entretien : votre appréciation sur l'hygiène et l'entretien

- Accumulation de déchets dans le logement oui Ⓢ non

Bilan d'activité de la cellule de traitement des signalements

- 4 réunions depuis septembre 2011
- du 30 juin 2011 au 30 janvier 2012 :
77 signalements
- Provenance: 46 par les services sociaux du CG, 16 par la CAF, 10 par des communes, 4 par des associations, 1 par un service de l'Etat
- Seuls 9 concernent des propriétaires-occupants, 1 seul concerne le parc public

Bilan d'activité de la cellule de traitement des signalements

- 51 signalements orientés par la cellule (au 30 janvier 2012), qui suit chacune des situations (conseil aux communes, orientations relogement, liens avec les travailleurs sociaux)
- 2 procédures péril, 4 procédures insalubrité, 21 demandes de diagnostic par des opérateurs (Pact Vendée et Habitat et Développement), 14 saisines des maires (infractions règlement sanitaire départemental ou médiation), 9 saisines de l'ADILE 85 pour une tentative de médiation (indécence), 1 médiation par la commission de conciliation
- Depuis mi-décembre 2011, mise en place d'un système d'alerte immédiate des maires ou de la DT ARS 85, par fax, dès lors qu'un signalement évoque la possibilité d'un risque de péril ou d'une urgence sanitaire
- 7 procédures de relogement